

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2018

<i>Nombre de conseillers</i> En exercice 15 Présents : Votants : Absents : Pouvoirs :	L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le 14 mars à 20 h le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD Date de convocation 1 ^{er} mars 2018
<i>Présents</i>	BARBIER Nicolas, COCHET Paul, CLAVEL Patrick, LAZZARONI Marielle, PACLET Corinne, PERCEVEAUX Michèle, PERNOUD Nicole
<i>Absents</i> :	BECHET Franck, DUPENT Véronique, FRANCILLARD Pierre, LOYON Viviane
<i>Pouvoirs</i> :	MICHEA Sylvie, SAINT-MARCEL David, TIPREZ Christophe

Madame Marielle LAZZARONI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

I – DIMINUTION HORAIRE DU POSTE DE TRAVAIL D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Vu l'avis n° 2018-02-09 du Comité Technique rendu du février 2018 ;

Compte tenu de la volonté de Madame Brigitte MASSON de diminuer son temps de travail pour des raisons de convenance personnelle,

Compte tenu que les attributions du poste de travail incluait le ménage de l'école de musique qui a déménagé au pôle culturel d'Alby sur Chéran, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent des services techniques à temps non complet créé initialement pour une durée de 28 heures par semaine par délibération du 19 mai 2018 à 26,31 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2018,

La modification du temps de travail a pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et de porter le poste d'agent des services techniques à une durée hebdomadaire de 26,31. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Héry sur Alby,
Le 19 mars 2018
Le Maire,
J. ARCHINARD